



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 20 mai 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 11 mai 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (jusqu'à 22 h), Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nédellec, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Yvette Bouguen

#### Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à David Le Doussal  
Géraldine Guet a donné pouvoir Pascale Douineau  
Jean-Pierre Moing a donné pouvoir à Bernard Nédellec  
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac  
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Yvette Bouguen  
Serge Nilly a donné pouvoir à Soizic Cordroc'h  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant à compter de 22 heures.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Cindy Le Hen

**9. PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ARBOREPOM POUR LA CREATION D'UN VERGER SUR LES ESPACES PUBLICS**

Exposé :

Dans une démarche de développement durable et sur proposition de l'association les Jardins Quimperlois, la Ville a décidé de planter des arbres fruitiers sur des espaces publics dans le but de créer un ou des vergers conservatoires contribuant à la pérennité des variétés locales. Les fruits seront mis à la disposition des habitants et des associations et serviront à favoriser le lien social et la convivialité entre Quimperlois.

Cette opération sera précédée d'un inventaire des variétés existantes sur le territoire. L'association Arborepom, représentée par son président Jean-Pierre Roulland sera associée au choix et suivi des variétés. Le partenariat inclut les prestations suivantes :

- Réaliser un inventaire variétal sur le territoire de la commune en collaboration avec les Jardins Quimperlois.
- Organiser une exposition des variétés collectées dans un lieu restant à définir
- Animer un atelier de greffage
- Collecter des greffons
- Greffer les porte-greffes
- Prévoir un suivi dans les trois années qui suivent le greffage, y compris le regreffage des échecs éventuels jusqu'à réussite.

Le coût de l'intervention d' Arborepom est le suivant :

Inventaire et identification variétale : 200 euros

Collectage des greffons : 100 euros

Greffage et suivi : 14 euros par porte-greffe.

Reste à la charge de la ville :

La fourniture et la mise en place des porte-greffes ainsi que la communication sur le projet. Dans un premier temps, il est prévu la plantation de 30 à 35 arbres, sur 4 ou 5 sites.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat avec l'association Arborepom et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document dans ce sens.

Avis favorable de la commission développement économique, commercial et touristique et animation de la cité du 13 mai 2015

**Décision** : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Pour expédition conforme  
Le MAIRE,  
  
